



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrocq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DCAJPI_2022_0330

Défense devant le Tribunal Administratif
suite au recours en annulation de l'arrêté
interdisant l'utilisation et la consommation
du narguilé

Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation et de signature n°2022-88 de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Adjoint, du 26 septembre 2022,

Considérant que le 20 octobre 2022, la Ligue des Droits de l'Homme a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en annulation de l'arrêté de police générale du 19 juillet 2022 interdisant l'utilisation et la consommation du narguilé dans certains lieux publics jusqu'au 31 octobre 2022 – instance 2207960

Considérant qu'il convient de défendre à cette action.

DECIDONS

- de défendre à l'action intentée par la Ligue des Droits de l'Homme contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille, sans ministère d'avocat.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2022

Envoyé en Préfecture le **30 NOV. 2022**
Publié sur le site de la Ville le **01 DEC. 2022**

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER
Adjoint aux Affaires Juridiques

